

Présidence de la République

MÉDAILLE MILITAIRE

Décret du 27 janvier 2025 portant concession de la Médaille militaire en faveur d'un militaire appartenant à l'armée active

NOR : ARMM2502307D

Ministère des armées

Par décret du Président de la République en date du 27 janvier 2025, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 16 janvier 2025 portant que la concession est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur et du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, notamment en son article R. 141, est décorée de la Médaille militaire :

ARMÉE ACTIVE

Avec effet du 21 novembre 2024

ARMÉE DE TERRE

Claudin (Fany), maréchale des logis, train. 5 ans de services. Mortellement blessée dans l'accomplissement de son devoir le 15 novembre 2024. Promue maréchale des logis-chef le 15 novembre 2024.